Index Egalité professionnelle 2024

L'index de l'égalité professionnelle est un indicateur permettant d'évaluer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein d'une entreprise. Il s'impose à toutes les entreprises comptant au moins 50 salariés au cours de l'année précédente.
Sa publication doit avoir lieu chaque année, au plus tard le 1er mars.

Indicateur relatif à l'écart de rémunération	Non-calculable
Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles	25 points
Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non-calculable
Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10 points